FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	**Pro Beam Long Lasting Fog Fluid**
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Brouillard théâtral
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Ultratec Special Effects	
Adresse	1960 Blue Heron Drive London ON N6H 5L9 Canada	
Téléphone	Local:	1-519-659-7972
	Gratuitement:	1-800-388-0617
Site Web	www.ultratecfx.com	
Courriel	customerservice@ultratecfx.com	
Numéro de téléphone d'urgence	ChemTel:	1-800-255-3924
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propylène Glycol, USP		57-55-6	15 - 40
Triéthylèneglycol		112-27-6	15 - 40

Remarques sur la composition	GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200. *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche à grande eau, puis boire un ou deux verres d'eau. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Mousse antialcool. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Poudre chimique.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversements importants : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
Éviter une exposition prolongée.
Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités
Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).
Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)	MPT	155 mg/m3	Vapeur et aérosol.
		10 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur et aérosol.

États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)	MPT	10 mg/m3	Aérosol
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)	MPT	10 mg/m3	

Valeurs biologiques limites
Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition
Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

Contrôles d'ingénierie appropriés
Ventilation générale normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux
Verres de sûreté recommandés.

Protection de la peau

Protection des mains
S'il y a contact constant avec la peau, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc.

Autre
Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire
Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques
Pas disponible.

Considérations d'hygiène générale
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	aucune odeur
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Neutre
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	> 121.0 °C (> 249.8 °F) TVC

Vitesse d’évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d’inflammabilité ou d’explosibilité	
Limites d’inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d’inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	1.05
Solubilité	complet
Température d’auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d’éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Aucun effet indésirable en raison de contact avec les yeux sont attendus.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Utilisé normalement, ce produit ne présente pas de risques.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation		
CL50	Lapin	> 317042 mg/m3, 2 heures, ECHA
Orale		
DL50	Rat	22000 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	16 ml/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation		
CL50	Rat	> 3.9 mg/L, 4 heures, HSDB
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée N'est pas considéré comme un important produit irritant pour la peau. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	10000 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	710 mg/L, 96 heures
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	42426 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	48.9 - 56 mg/L, 48 heures

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 10000 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Examiner les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit n'est pas connu comme un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

Catégories de danger classé Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)	Inscrit.
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)	Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)	Inscrit.
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)	Inscrit.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)
Triéthylèneglycol (CAS 112-27-6)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

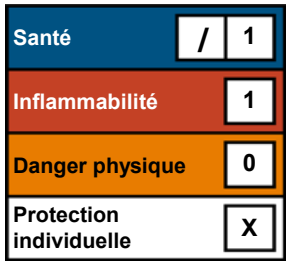

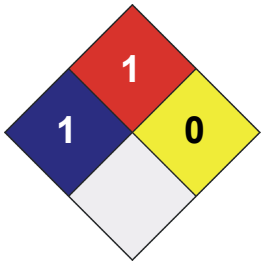

Clause d'exonération de responsabilité Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 31-Mars-2022

Version n° 02

Date en vigueur 23-Mars-2022

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations	Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.
Autres informations	Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.